



OBVMR
organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization



PISTES D' ACTIONS - LACS HABITÉS EN SANTÉ

Grande Table de Concert'action
27 février 2018

1. Santé humaine et eau potable

1.3. Assurer la qualité de l'eau pour les activités nautiques et la consommation

1.3.1. Assurer un suivi environnemental des plans d'eau récréatifs

1.3.1.A. Effectuer un suivi environnemental pour maintenir des eaux de bonne qualité pour des fins récréatives.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|--|
| cible modifiée à valider | Maintenir suivi environnemental au lac Matapédia et une évaluation de plage potentiel à suivre | <p>1.3.1.A.1 Évaluer les plages potentielles à suivre et y effectuer un suivi environnemental (300\$/plage/an).</p> <p>1.3.1.A.2 Continuer d'avoir un suivi des plages au camp Sable Chaud. Évaluer s'il y d'autres plages potentielles à suivre (300\$/plage/an).</p> |
| Notes sur la piste | | |
| Les acteurs potentiels ont mis l'analyse des plages potentiels dans leur piste spécifique | | |

2. Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

2.1. Améliorer la gestion des bandes riveraines.

2.1.2. Protéger l'intégrité des bandes riveraines et les renaturaliser si nécessaire.

2.1.2.A Sensibiliser les riverains de tous les secteurs d'activités à la revitalisation de leur terrain.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|--|
| cible modifiée à valider | Présence de campagne de sensibilisation dans trois sous bassins versants habités | <p>2.1.2.A.1 Accueil des nouveaux riverains en les informant sur les bandes riveraines</p> <p>2.1.2.A.2 Refaire une campagne de revitalisation des rives</p> |
| Notes sur la piste | | |
| rivière Matapédia, lac Matapédia, BV humqui, Restigouche aval | | |

2.1.2.C Créer des bandes riveraines modèles sur des terrains agricoles, municipaux et citoyens.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--------------------------|---|---|
| cible modifiée à valider | 3 en secteur municipal; 3 en agricole, 10 riverains | 2.1.2.C.1 Aménagement des rives de Val-Brillant à la marina 2.1.2.C.2 Sayabec: Aménagement des rives au parc de la Gare de Sayabec 2.1.2.C.3 Lac du Portage: Faire le suivi des BR modèles et les utiliser comme moyen éducatif 2.1.2.C.4 Création de BR modèles chez plusieurs riverains et valorisation de ces bandes riveraines 2.1.2.C.5 Lac du Portage: affricher les avancements via pancartes du thermomètre |
| Notes sur la piste | | |
| | | |

2.1.2.D Revégétaliser les bandes riveraines.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|---|
| cible modifiée à valider | 24 km de bandes riveraines revégétalisées d'ici 2023 | 2.1.2.D.1 Participation au groupe d'achat d'arbustes riverains 2.1.2.D.2 Renaturalisation des rives municipales du lac 2.1.2.D.3 Renaturalisation des rives municipales des affluents (ruisseaux et rivières) 2.1.2.D.4 Renaturalisation des rives municipales de la rivière Matapédia |
| Notes sur la piste | | |
| Revue à la baisse pour cible plus réaliste: 2014-2018 encore à estimer printemps 2018 | | |

2.1.2.E Assurer la protection des rives des terres publiques en location pour des fins de villégiature.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|-------------------|--|
| Va être reformulée sinon modifié | à être reformuler | 2.1.2.E.1 Communiquer avec les riverains sur les règlements de protection des rives / terrains publics. 2.1.2.E.2 Prendre des mesures de protection des rives en terre publique en concertation avec les acteurs concernés (riverains, mrc, municipalité, ...) 2.1.2.E.3 Mettre en place des accès communs à l'eau |
| Notes sur la piste | | |
| voir nouvelle formulation avec MRC , voir développement sur lot intra-municipaux | | |

2.1.2.F Sensibiliser les municipalités afin qu'elles appliquent la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--------------------------|---|--|
| cible modifiée à valider | 1 formation pour les élus et une pour les riverains | 2.1.2.F.1 Projet d'identification de la rive de 3, 10 et/ou 15 m sur les terrains riverains pour la sensibilisation avec apport d'information |
| Notes sur la piste | | |
| | | |

2.1.2.G Sensibiliser les municipalités à la possibilité de réglementations qui peuvent être complémentaires à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (3 strates végétales, revégétalisation).

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--------------------------|--|---------------------|
| cible modifiée à valider | 2 formation pour les élus et une pour les riverains en même temps que la 2.1.2.F | |
| Notes sur la piste | | |
| | | |

2.1.2.H Adopter des réglementations complémentaires à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables portant par exemple sur la présence des 3 strates végétales ou la revégétalisation des berges.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|--|---|
| cible modifiée à valider | Voir une application plus serrée de la Politique sinon, présence de règlement dans 50% des municipalités riveraines. | 2.1.2.H.1 Règlement municipal de Ste-Paule pour la protection des rives adopté en 2012 |
| Notes sur la piste | | |
| Municipalité de Ste-Paule pour le lac du Portage a adopté une telle réglementation | | |

2.2. Améliorer la gestion des plans d'eau.

2.2.1. Améliorer les connaissances de l'état des écosystèmes aquatiques.

2.2.1.A Effectuer un suivi environnemental avec les intervenants de la région. (1.3.1.A. pour qualité récréative)

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|--|---|
| cible modifiée à valider | Suivis pluriannuels d'au moins 5 cours d'eau ayant plus que 2 ug/l de phosphore et/dépassement du critère d'azote ammonia (pour les lacs voir 2.2.1.E) | 2.2.1.A.1 Avoir un devis environnemental pour les tributaires dont le taux phosphore est > 2mg/l puis le mettre effectif. |
| Notes sur la piste | | |
| Des ententes sont en discussion pour des suivis de 5 ans (2018-23) pour certains lacs. Ils restent à valider certains tributaires qui étaient problématiques | | |

2.2.1.B Sensibiliser la population et lui permettre une meilleure connaissance des écosystèmes aquatiques.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|--|
| cible modifiée à valider | Finaliser les cahiers des élus pour les municipalités restantes, soit celles des plateaux et lac Humqui pour 2021. | 2.2.1.B.1 Faire une rencontre publique pour faire connaître le cahier des élus aux citoyens et le mettre accessible via internet |
| Notes sur la piste | | |
| Pour les prochaines élections municipales | | |

2.2.1.E Créer un réseau de vigilance des lacs.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|---|---------------------|
| cible modifiée à valider | Maintenir les 13 stations de lacs d'ici 2023 avec une entente de partage de coût entre responsable et un soutien technique de l'OBVMR | |
| Notes sur la piste | | |
| Lac Humqui, Nemtayé, Indien, du Portage, au Saumon, Matapédia (3stations), Angus, Casault, Causapscal et Huit-Milles, Gauthier St-Pierre | | |

2.3. Améliorer la gestion des eaux usées.

2.3.4. Améliorer la gestion des installations septiques individuelles.

2.3.4.A Mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information pour les propriétaires de résidences isolées concernant l'entretien de leurs installations septiques.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|----------------------------------|---|---------------------|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | Pour 2019, faire la tournée des élus, Pour 2023, parution annuelle dans journaux municipaux | |
| Notes sur la piste | | |
| rencontre sectorielle municipale | | |

2.3.4.C Réaliser des inventaires des installations sanitaires autour des plans d'eau.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|--|--|
| Cible modifiée ajustée selon les tables sectorielles | DS municip. MATAP: 90% installations inventoriés d'ici 2023DS municipalités AVIGNON: ciblés habitation où se juxtaposent puits et installation sanitaire | 2.3.4.C.1 Secteur Avignon: ciblée Zo. Problém. |
| Notes sur la piste | | |
| | | |

2.3.4.D Mettre en œuvre un plan de correction des installations septiques.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|--|
| Cible modifiée ajusté selon les table sectorielle | Tournée des municipalités pour outiller sur un plan de correction90% des municipalités ayant un plan correcteur des installations septiques d'ici 2021 | 2.3.4.D.1 Organisation regroupée pour la mise aux normes des installations sanitaires problématiques |
| Notes sur la piste | | |
| | | |

2.3.4.F Adopter une réglementation sur la vidange régulière des fosses septiques.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|---|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | 95% municipalités de (MRC) Matap règlement adopté d'ici 2023. | <p>2.3.4.F.1 Montage d'un canevas d'un règlement de vidanges de fosses septiques</p> <p>2.3.4.F.2 Mise en place d'une campagne de vidange fonctionnant avec preuve d'exécution</p> <p>2.3.4.F.3 Élaborer une réglementation sur la vidange régulière des fosses septiques.</p> |
| Notes sur la piste | | |
| MRC de la Matap. sont en phase préparateur | | |

2.4. Réduire l'apport d'intrants néfastes dans les plans d'eau.

2.4.2. Réduire l'apport de sédiments en provenance du secteur forestier.

2.4.2.C Réaliser des inventaires aériens afin de localiser les sources d'apports en sédiments.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|---|---|
| cible modifiée à valider | Explorer la possibilité d'inventaire des plans d'eau ciblés avec un suivi via drone | 2.4.2.C.1 Campagne de localisation de panache de sédiment |
| Notes sur la piste | | |
| Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols. S'inspirer de cette piste pour le ruissellement urbain. | | |

2.4.3. Réduire l'apport de sédiments causé par les activités récréotouristiques.

2.4.3.A Sensibiliser à l'aménagement des descentes collectives de bateaux en biais avec un couvert végétal.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|--|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | 100% des acteurs municipaux, 100% intervenants fauniques, 80% des riverains d'ici 2023 | <p>2.4.3.A.1 Promouvoir la réduction des débarcadères et de leurs connections avec la voirie autour du lac</p> <p>2.4.3.A.2 Sensibiliser les riverains et acteurs locaux à la renaturalisation des débarcadères et à leur mise en commun</p> |
| Notes sur la piste | | |
| Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols | | |

2.4.3.B Appliquer des mesures pour limiter l'apport des sédiments aux débarcadères publics (en biais, trappe à sédiments, etc)

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--------------------------|--|
| cible modifiée à valider | 3 accès publics aménagés | <p>2.4.3.B.1 Réfection des débarcadères publics dans le lac au Saumon pour créer des modèles éducatifs et durable</p> <p>2.4.3.B.2 Réfection des débarcadères publics dans le lac Matapédia pour créer des modèles éducatifs et durable</p> <p>2.4.3.B.3 Réfection du débarcadère public parc Pierre Brochu pour en faire un modèle éducaif et durable</p> <p>2.4.3.B.4 Aménagement du debarcadère du Camping d'Amqui pour limiter son impact sur la rivière et le lac Matapédia</p> <p>2.4.3.B.5 Réfection des débarcadères publics pour créer des modèles éducatifs et durable</p> |
| Notes sur la piste | | |
| Lac-au-Saumon, Val-Brillant, Sayabec Résalliance: | | |

2.4.4. Réduire les sources de contaminants
2.4.4.I Évaluer la charge en contaminants du lixiviat émanant des dépôts de bran scie des scieries (vieilles et existantes) ou industries de transformation du bois

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|-----------------------|---------------------|
| nouvelle piste d'Action | 50% des sites évalués | |
| Notes sur la piste | | |
| issue du constat du PDE et du terrain de l'OBVMR: Val-Brillant (1), Lac-au-Saumon(1), Sayabec (2), Causapscal(1), Amqui(1), Pte-à-la-Croix(1) égale 7 sites côté Oc et un NB. Tide Head | | |

2.4.4.J Prioriser avec les acteurs interpellés les étapes de rémediation aux lixiviat émanant des brans de scie.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|--|---------------------|
| nouvelle piste d'Action | Processus de travail en cours avec 4 des 7 sites identifiés. | |
| Notes sur la piste | | |
| issue du constat du PDE et du terrain de l'OBVMR: Val-Brillant (1), Lac-au-Saumon(1), Sayabec (2), Causapscal(1), Amqui(1), Pte-à-la-Croix(1) égale 7 sites côté Oc et un NB. Tide Head. dans Baie des | | |

2.4.5. Réduire l'introduction des espèces envahissantes et indésirables dans les écosystèmes aquatiques du bassin versant.

2.4.5.C Inciter au nettoyage des bottes et des bateaux qui circulent entre plusieurs plans d'eau.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|---|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | 95 % des débarcadères publics possédant une pancarte d'ici 2023 | 2.4.5.C.1 Maintenir des affiches informatives relatives au nettoyage des bottes et bateaux circulant entre plusieurs plans d'eau/rivières au niveau des débarcadères publics |
| Notes sur la piste | | 2.4.5.C.2 Maintenir des affiches informatives relatives au nettoyage des bottes et bateaux circulant entre de la Baie des Chaleurs et d'autres eaux |
| Sera discuté dans le plan sur les espèces exotiques envahissantes | | |

2.4.5.D Installer des aires de lavage pour les bateaux et les maintenir en place.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|--|--|
| valider la cible et le moyen | 1 lac possédant des stations de lavage d'ici 2023 (était 2021) | 2.4.5.D.1 Étudier la possibilité et les coûts d'implantation d'un aire de lavage pour bateau |
| Notes sur la piste | | |
| Possibilité d'avoir une station d'observation obligatoire de 5 min. avant la mise à l'eau; Sera discuté dans le plan sur les espèces exotiques envahissantes | | |

2.6. Protéger la ressource piscicole.

2.6.1. Améliorer nos connaissances sur les populations et les habitats du poisson sur le territoire.

2.6.1.A Étudier l'habitat du touladi sur le lac Matapédia.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | Initiation d'une étude sur l'état de l'habitat du Touladi dans le lac Matapédia d'ici 2023 | 2.6.1.A.1 Évaluer avec la TC et secteur faune pour mieux cibler les besoins |
| Notes sur la piste | | 2.6.1.A.2 Inventaire et caractérisation du lac Matapédia (Substrat, rives et herbiers) |
| même cible depuis 2016; Sera discuté dans le plan sur la faune aquatique. | | 2.6.1.A.3 Inventaire et caractérisation du lac Nemtayé (Substrat, rive et herbiers) |

4. Mise en valeur du potentiel récréotouristique de l'eau

4.1. Développer en harmonie les activités récréotouristiques

4.1.1. Limiter le brassage des sédiments.

4.1.1.A Planifier une utilisation concertée de la Passe entre le lac Matapédia et la rivière Matapédia afin d'en préserver son intégrité.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--------------------------|---|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | Présence d'un plan de concertation d'ici 2023 | 4.1.1.A.1 Établir une table de concertation entre les usagers de la passe (entre le lac Matapédia et la rivière Matapédia) et les riverains. |

Notes sur la piste

4.1.1.C Sensibiliser les conducteurs de bateaux à moteur au brassage de sédiments.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--------------------------|---|---------------------|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | Campagne annuelle de sensibilisation d'ici 2023 | |

Notes sur la piste

5. Développement durable

5.2 Dév. harmonieux des diverses activités du territoire

5.2.1. Créer un lien d'appartenance et de cohabitation durable avec les plans d'eau.

5.2.1.A Former des comités environnementaux autour des lacs habités.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--------------------------------|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | 6 comités existants d'ici 2023 | 5.2.1.A.1 Participer à la formation d'un comité environnemental autour du lac au Saumon 5.2.1.A.2 Participer en tant que municipalités riveraines en tant que membre de l'association du lac du Portage |
| Notes sur la piste | | |
| Nemtayé, indien, du Portage, Gauthier et St-Pierre, Matapédia, Humqui | | |

5.2.1.B Développer des plans de concertation et d'action autour des lacs du bassin versant et/ou rivière ayant une population riveraine présente.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|---|--|
| validé | 4 plans de concertation développés d'ici 2023 | 5.2.1.B.1 Établir un plan de concertation et d'action autour du lac au Saumon, avec tous les riverains et acteurs locaux. 5.2.1.B.2 Établir un plan de concertation et d'action autour du lac Nemtayé, avec tous les riverains et acteurs locaux . 5.2.1.B.3 Établir un plan de concertation et d'action autour du lac Matapédia, avec tous les riverains et acteurs locaux : Plan d'Action du Lac Matapédia (PALM). |
| Notes sur la piste | | |
| Maintenu et la redondance avec 5.2.1.B, cette dernière est archivée; En cours d'élaboration avec le PDE 2018-23 | | |

5.2.1.C Créer un code d'éthique de cohabitation entre les différents utilisateurs, dont une éthique nautique.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|-----------------------------------|--|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | 3 plans d'eau possédant un code d'éthique d'ici 2023 | 5.2.1.C.0 Adopter un code d'éthique nautique |
| Notes sur la piste | | |
| du Portage en cours d'Acceptation | | |

5.2.1.D Mettre en application la réglementation nautique et avoir une prévention policière afin de limiter la dégradation du milieu par la surcharge de bateaux à moteur ou de canots.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|---|--|--|
| Idem à 2014-18 pour 2023 | 6 jours de présence policière par saison estivale d'ici 2023 | 5.2.1.D.1 Faire appel aux agents de Sécurité Québec pour une navigation sécuritaire sur le plan d'eau 5.2.1.D.2 Rencontre avec la GRC pour connaître les options possibles et rencontre avec les riverains pour avancer les actions possibles |
| Notes sur la piste | | |
| comité de travail existant secteur restigouche autour de 2012; contact a été fait avec la SQ; Attention transport de bateau d'un plan d'eau infestés de EE mvrriohvllle dans le lac Matapédia | | |

5.2.2. Maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du dév. résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques .

5.2.2.A Mettre sur pied un plan de développement de la villégiature qui tienne compte de la qualité des plans d'eau sur les lots publics, intra-municipaux et privés.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|---|---|
| valider la cible, cibler des lacs | 2023 Présence d'une étude de capacité de support des lacs habités (cibler lac en dev.). | 5.2.2.A.0 Rédiger un plan de développement de la villégiature puis le mettre en application |
| Notes sur la piste | | |
| 2008 lac Matapédia et du portage ont été fait (10 ans) | | |

5.2.2.D Mettre sur pied un réseau d'échange de données et d'informations entre les divers intervenants du milieu.

| À faire | Cible 2018-23 | Actions spécifiques |
|--|---|--|
| idem et bonifié avec Résalliance | Maintien de 4 rencontres par année ;projet Résalliance et les autres plans d'actions formulé à la TC 2018 février | 5.2.2.D.1 Participer au réseau d'échange d'expertises de la communauté d'apprentissage. 5.2.2.D.2 Évaluer les besoins de formations pour les habitants du Lac 5.2.2.D.3 Aider l'association dans le recrutement de ses membres pour le maintien de la santé du lac 5.2.2.D.4 Participer dans la communauté d'Apprentissage de Résalliance |
| Notes sur la piste | | |
| Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: Comité résalliance | | |